

RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES 2025

Sommaire

Préambule	3
1^{re} partie - Un contexte national et international incertain	5
1.1 Un contexte international complexe marqué par des tensions géopolitiques	5
1.2 Sur le plan national, instabilité politique et contraintes financières fortes	5
1.3 Un budget communal réaliste, maîtrisé et ambitieux	8
2^e partie - Rétrospective : des finances communales assainies permettant de faire face aux enjeux du mandat	10
2.1 - Des recettes de fonctionnement dynamiques sans hausse des taux de fiscalité	10
2.2 - Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	14
2.3 - Une politique volontariste d'investissement dans le cadre du Plan Avenir Lourdes	18
2.4 Les résultats positifs de la stratégie de valorisation patrimoniale	20
3^e partie - les principales orientations budgétaires 2025 : nos priorités d'actions et nos investissements pour changer la ville	22
3.1 Poursuite de l'optimisation des recettes de fonctionnement sans augmenter les taux des impôts locaux	22
3.2 Une augmentation maîtrisée des dépenses avec des objectifs ambitieux	26
3.3 Un budget d'investissement très ambitieux permettant de concrétiser le Plan Avenir Lourdes	34
3.4 Un mandat sans recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement et aux recettes d'investissement	37
4^e partie : Evolution de la dette	39
4.1 Un endettement maîtrisé	39
4.2 Evolution de l'encours de dette	41
4.3 Une capacité d'autofinancement retrouvée	42
5^e partie : les orientations budgétaires des budgets annexes	44
5.1 Le budget annexe des parkings	44
5.2 Le budget annexe des opérations funéraires	45
5.3 Le budget de l'unité fermière multiviandes	45
5.4 Le budget du lotissement de la plaine d'Anclades	46
ANNEXE - VOLET RESSOURCES HUMAINES	47

Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants selon les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La tenue du DOB dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget de la commune constitue une formalité substantielle.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire avec :

- les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes,
- la structure et la gestion de la dette, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, le temps de travail pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) et mis à la disposition du public dans les 15 jours de sa tenue.

La procédure budgétaire s'achèvera par l'examen du Budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal le 8 avril 2025.

Le budget de la ville de Lourdes se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- parkings
- opérations funéraires
- unité fermière multiviandes
- lotissement de la plaine d'Anclades.

DOCUMENT PREPARATOIRE

1^{re} partie - Un contexte national et international incertain

1.1 Un contexte international complexe marqué par des tensions géopolitiques

Chaque région du monde est confrontée à des défis importants. La guerre en Ukraine et les multiples tensions géopolitiques seront à surveiller de près. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis suscite de nombreuses inquiétudes quant aux conséquences géopolitiques et économiques.

Le dérèglement climatique a également de nombreuses conséquences sociales et économiques importantes.

Sur le plan économique, l'année 2024 a été marquée par un assouplissement des politiques monétaires, notamment de la Banque Centrale Européenne et de la Réserve fédérale américaine après les hausses des années précédentes pour lutter contre l'inflation.

La BCE a baissé 5 fois ses taux de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 2,75 %. Elle est plus préoccupée par le faible niveau de croissance que par le risque inflationniste.

L'année 2025 s'annonce comme une année charnière pour l'économie mondiale.

Les États-Unis affichent une croissance solide, mais la politique économique de l'administration Trump suscite des inquiétudes sur une hausse de l'inflation et une augmentation du déficit budgétaire déjà conséquent.

L'Europe bénéficie d'une faible croissance même si la BCE mène une politique de taux accommodants pour soutenir l'activité.

1.2 Sur le plan national, instabilité politique et contraintes financières fortes

La France se trouve face à ses défis budgétaires dans un contexte d'instabilité gouvernementale et d'absence de majorité politique.

Le déficit représente 115 % du produit intérieur brut (PIB), soit 3 500 Md €.

Le contexte inflationniste de 2024 a entraîné des difficultés économiques importantes pour les Français et un accroissement des inégalités.

La loi de finances 2025

La loi de finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel du 15 février 2025. Ce projet de loi a connu un parcours atypique compte tenu de l'instabilité politique.

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et la démission du gouvernement.

Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md € et de réduire le déficit public à 5 % du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics, et ce, jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin de faire adopter au plus vite un budget pour 2025.

Le projet de budget ambitionne de réduire le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5 % en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md €).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029 est maintenu par l'Exécutif.

La croissance du PIB est estimée à 0,9 % en 2025 contre 1,1 % en 2024.

La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md €.

L'inflation de 4,9 % en 2023 a décéléré progressivement pour passer à 2 % en 2024 avec une estimation de 1,6 % en 2025.

Certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances, cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 1,7 %.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de finances impactant les collectivités locales :

- **Les dispositions financières :**

Les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales représentent 45,2 milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera abondée par l'État de 150 M€ par prélèvement sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ce qui permettra de financer l'augmentation des dotations de péréquation avec plus de 140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Le taux du Fonds de Compensation de la TVA est finalement maintenu à 16,404 % et non pas réduit comme prévu initialement.

Le Fonds vert passe de 2,5 Md € en 2024 à 1,5 Md €.

Un Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales est instauré pour 1 Md € dont 500 M€ répartis équitablement entre les communes et les EPCI.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Ces contributions mises en réserve seraient reversées aux collectivités les trois années suivantes par tiers.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier de la commune et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice dépasse 110 % de l'indice moyen seront contributrices dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement de 2023.

Certaines collectivités éligibles à la DSU en seraient exemptées.

- **Les dispositions fiscales :**

La règle de lien entre les taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) est supprimée.

La suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera effective en 2030.

La réforme des anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) avec la création en 2024 de France Ruralité Revitalisation (FRR) a eu pour effet d'exclure 2 128 communes des bénéfices du zonage. Ces dernières, dont la ville de Lourdes, sont éligibles de droit au classement en zone FRR à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **Les autres mesures :**

Le taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) augmente pour rééquilibrer les comptes de 12 points sur 4 ans soit une augmentation de 3 points en 2025. Le taux passera de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

L'État se désengage dans le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90% du traitement durant les 30 premiers jours contre actuellement 100% dès le 1^{er} jour.

Le pilotage financier se devra d'être « vert » : une annexe obligatoire au compte administratif 2024 devra rendre compte de l'impact du budget pour la transition écologique sur les dépenses d'investissement dans un premier temps.

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026.

1.3 Un budget communal réaliste, maîtrisé et ambitieux

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) exerce les compétences qui lui ont été transférées par la commune depuis le 1^{er} janvier 2017. Sont concernés :

- le transport urbain en dehors des transports scolaires,
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la politique de la ville,
- la politique locale du commerce,
- l'environnement avec la qualité de l'air,
- l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020.

En 2024, des ajouts de compétences ou des conventions de délégation vont entraîner une modification du montant de l'allocation de compensation à la hausse de 30 519 € :

- l'ajout de la compétence facultative "centre de conférences/auditorium de Lourdes",
- le transfert de la compétence "OPAH-RU",
- une convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines,
- une convention avec l'ONF pour la gestion du site du Pic du Jer.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Écoles (SIMAJE) assure les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires sur

le territoire. Il est financé par le reversement par les communes de la fraction d'allocation compensatrice versée par la CA TLP à ce titre.

Au niveau de la population, les derniers chiffres INSEE (populations légales 2022) enregistrent une baisse de 252 habitants pour s'établir à 13 552 habitants au 1^{er} janvier 2025 contre 13 804 l'an dernier.

Dans un contexte contraint, et afin de poursuivre la mise en œuvre de ses actions et de ses projets d'investissement, notamment du Plan Avenir Lourdes, la ville de Lourdes poursuit les orientations budgétaires des exercices précédents, autour de grands principes :

- ☐ Des économies de fonctionnement visant à faire progresser notre capacité d'autofinancement.
- ☐ Un effort sur l'investissement visant à moderniser l'image de Lourdes et à la doter d'équipements performants dont la population a besoin sur le long terme, avec la concrétisation de nombreux projets en 2025.
- ☐ Une maîtrise de nos frais de personnel tout en prenant en compte l'augmentation de la CNRACL, de la cotisation au Centre de Gestion et de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).
- ☐ La mise en œuvre d'un plan du quotidien avec des moyens fléchés sur la sécurité, la propreté, l'entretien de notre patrimoine communal et l'amélioration du cadre de vie.
- ☐ La non augmentation des taux des impôts locaux pour ne pas impacter les habitants.
- ☐ Le non recours à l'emprunt encore pour l'année 2025, permettant la poursuite du désendettement, la baisse de la dette par habitant. Cette stratégie de gestion de la dette associée à des rencontres régulières avec nos partenaires financiers, vise à nous garantir des marges budgétaires à moyen et long terme.

Ce budget s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle et de long terme avec un travail mené depuis plusieurs mois sur la prospective budgétaire en lien avec la DGFIP qui couvre les exercices 2024 à 2028 ; l'objectif étant de fixer une trajectoire d'assainissement des finances de la ville, de sa dette, tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent dans le cadre du Plan Avenir Lourdes et en garantissant des services publics de qualité.

2^e partie - Rétrospective : des finances communales **assainies permettant de faire face aux enjeux du** **mandat**

Depuis 2020, les décisions politiques courageuses ont été mises en œuvre sur le budget de fonctionnement et portent leurs fruits aujourd'hui avec des finances saines et un retour à une capacité d'autofinancement nette positive.

En effet, par les choix réalisés sur les économies de fonctionnement et l'optimisation des recettes, la ville de Lourdes est parvenue à trouver un juste équilibre entre plusieurs enjeux :

- relever la ville malgré les crises (Covid-19, guerre en Ukraine, inflation...)
- remettre en fonctionnement des actions et services en faveur de la population (réorganisation des services, nouvelle offre sociale et culturelle...)
- dégager une capacité d'autofinancement pour concrétiser des projets d'investissement structurants, sans nouvel emprunt et sans hausse des taux de fiscalité.
- mobiliser l'ensemble des ressources pour financer les projets : Plan Avenir Lourdes, valorisation du patrimoine, partenariats...

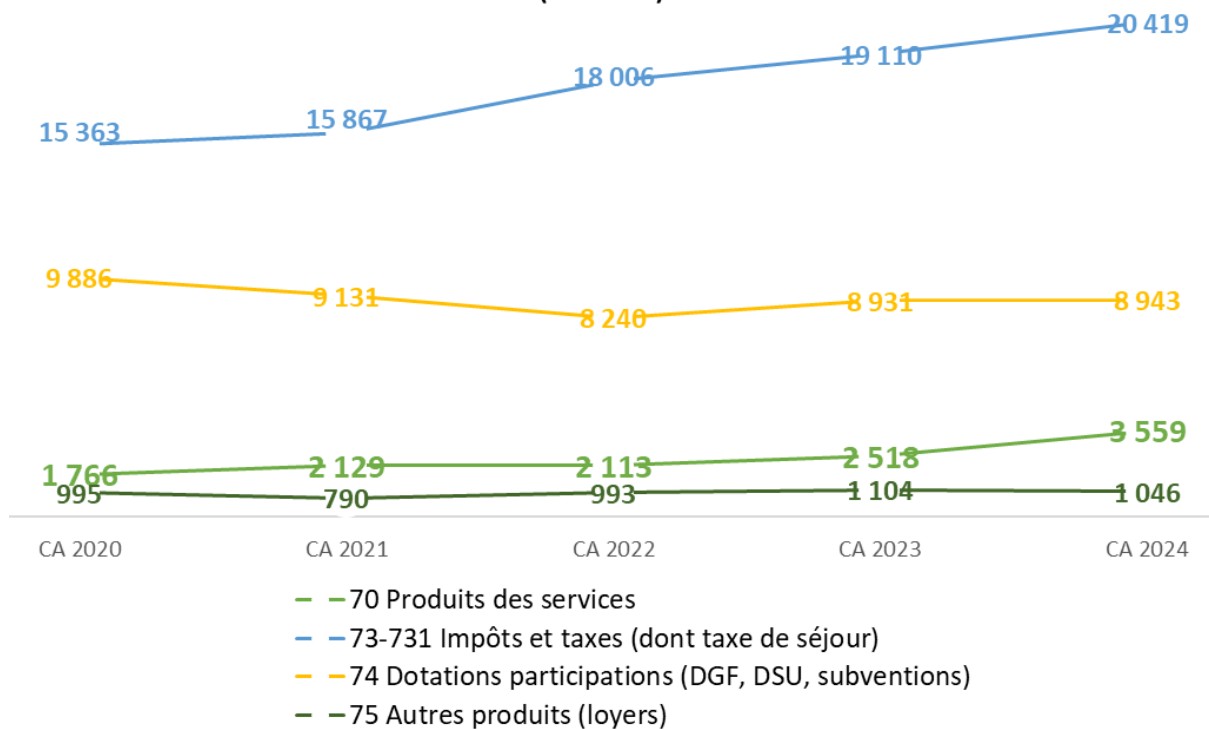
2.1 - Des recettes de fonctionnement dynamiques sans hausse des taux de fiscalité

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, nous constatons un résultat supérieur de près de 10 % au budget prévisionnel pour 2024 :

- 31 820 K€ votés, et 34 981 K€ réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement sur le mandat montrent une dynamique forte sur les produits de services, ce qui est fortement lié à la hausse de la fréquentation touristique mais également à l'amélioration des services et actions proposées.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



- **Les produits des services enregistrent une hausse de 41 % entre 2023 et 2024**

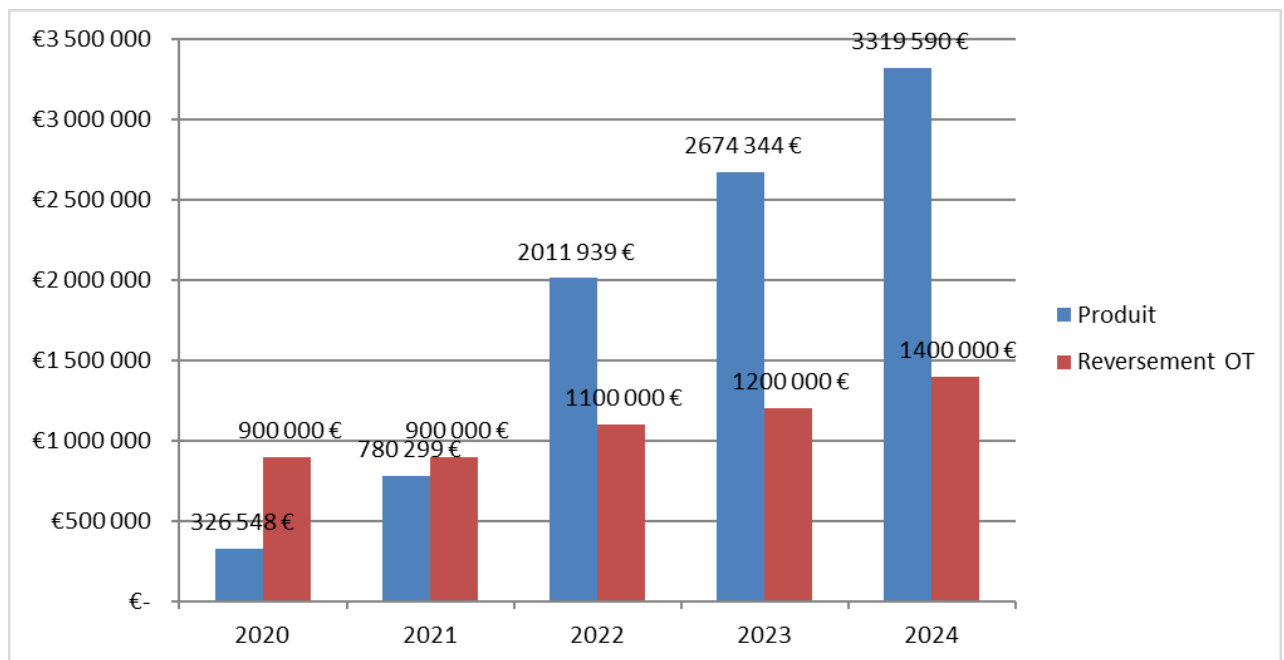
Le travail des différentes équipes a permis d'améliorer ce poste de recettes avec notamment une très bonne fréquentation au Château-fort et sa boutique qui attire chaque année davantage de visiteurs.

La modification des tarifs et de la durée de stationnement dans la zone touristique a permis de doubler le résultat 2023 pour atteindre un produit de 1,8 M€.

- **Les dotations et participations** restent stables ainsi que les produits des locations enregistrés au chapitre 75.

CA en K€	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	6 002	5 933	5 876	5 892	5 904
DSU	260	268	277	288	304
Population	14 777	14 566	13 449	13 546	13 804
DGF					

➤ **La taxe de séjour : Part Communale en hausse**



Après avoir traversé les années COVID en 2020 et 2021 en maintenant un reversement à l'Office de Tourisme très élevé, la ville bénéficie aujourd'hui de deux effets positifs :

- augmentation des taux, effective en 2024
- hausse de la fréquentation continue depuis 2022.

Ainsi, en 2024, la ville a pu reverser 3,3 M€ à l'Office de tourisme. L'Office de tourisme a conservé 1,4 M€ et reversé 1,9 M€ à la ville permettant de venir abonder les dépenses effectuées par la municipalité pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité de la destination.

La nouvelle taxe additionnelle de 34 % instaurée en 2024 au profit de GPSO (société Grand Projet Sud-Ouest) pour financer les lignes à grande vitesse depuis Bordeaux est principalement non budgétaire. Cependant, des crédits seront à inscrire en dépenses pour les impayés.

➤ **La fiscalité : pas d'augmentation des taux**

Depuis 2020, la ville de Lourdes tient son engagement de ne pas augmenter les taux.

Seules les bases évoluent et entraînent une dynamique des produits (3.8 % en 2024).

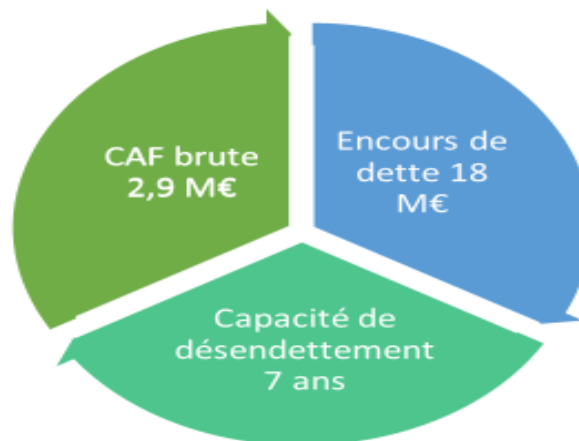
	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
2020	12,36 %	18,25%	30,44%
2021	12,36 %	42,94%	30,44%
2022	12,36 %	42,94%	30,44 %
2023	12,36 %	42,94 %	30,44 %
2024	12,36 %	42,94 %	30,44 %

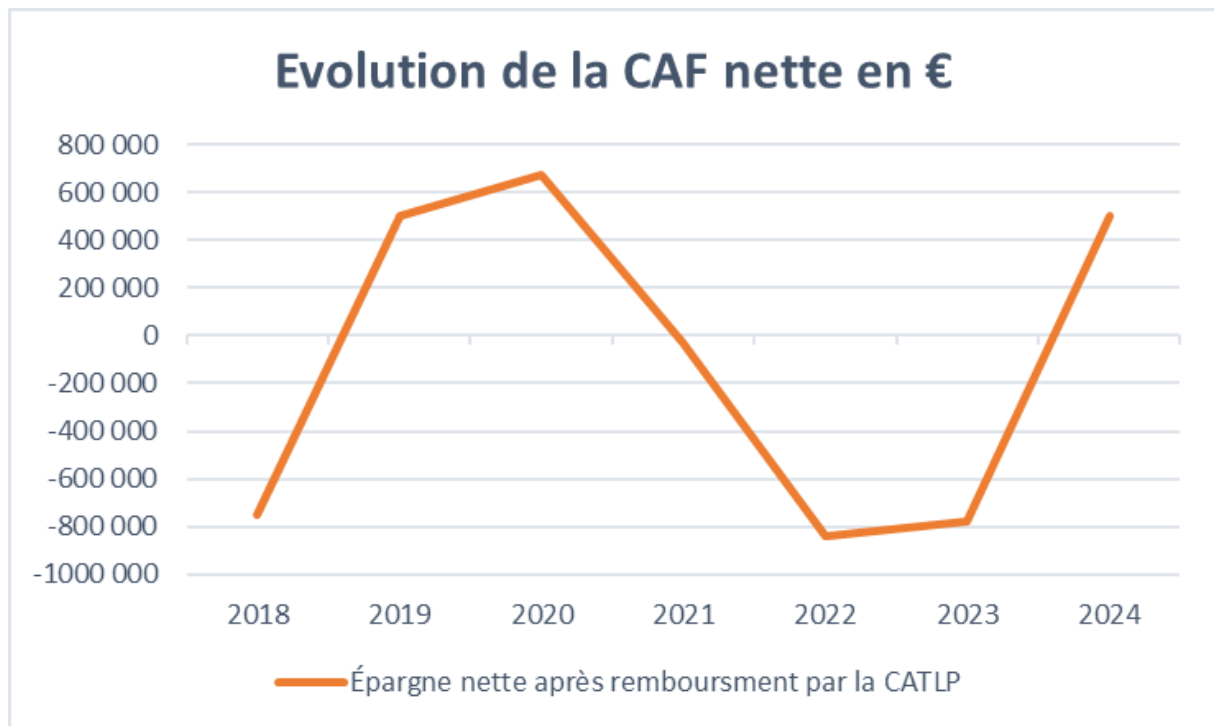
➤ **Une capacité d'autofinancement nette de nouveau positive**

Alors que les fortes contraintes avaient amené à une baisse de notre capacité d'autofinancement, les efforts de la municipalité portent leurs fruits avec un budget 2024 qui permet de redresser fortement la CAF nette.

Ainsi, le résultat positif du budget 2024 permet de financer les dépenses de fonctionnement de 2025 et d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

Cela reste un objectif primordial pour pérenniser notre capacité à investir, et cela passe par la recherche de recettes supplémentaires et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.



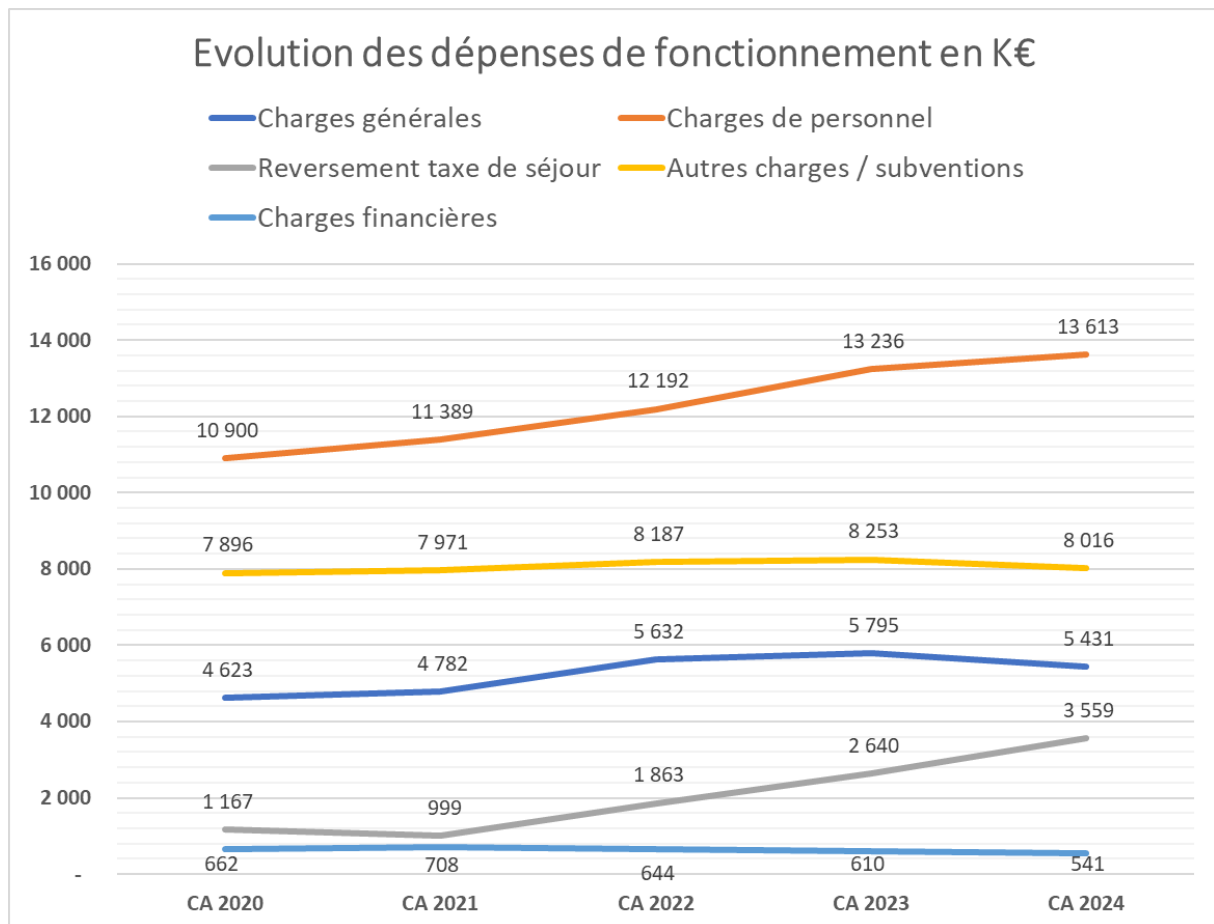


2.2 - Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 96 % par rapport au BP 2024 et elles n'augmentent que de 2 % par rapport à 2023, malgré un contexte inflationniste.

Si l'on constate une hausse de 2.8 % des charges de personnel qui restent bien maîtrisées compte tenu des évolutions fortes en termes de charges et d'évolution de carrière ; cette augmentation est en partie compensée par un réel effort sur les charges générales qui ont baissé de 6,7 % entre 2023 et 2024.

De plus, le non recours à l'emprunt depuis 2020 permet une diminution constante des frais financiers.



Ainsi, les charges générales sont inférieures à celles des exercices 2022 et 2023 grâce à la maîtrise des dépenses par chaque service de la collectivité et des choix opérés.

Par exemple, la décision de l'extinction de l'éclairage public la nuit dans certains quartiers a permis de réaliser des économies substantielles permettant de limiter l'impact de la hausse des tarifs de l'énergie.

La fermeture du golf, tout en maintenant une activité à minima pour l'association, permet une économie annuelle de 250 000 €.

En parallèle, des moyens ont été maintenus pour soutenir le CCAS, maintenir une offre culturelle, sportive de qualité avec par exemple la création d'un espace jeunesse de qualité.

Les frais financiers sont en diminution constante du fait du non recours à l'emprunt depuis 2021.

➤ **Des dépenses de personnel maîtrisées malgré la nécessité de restructurer les services et les contraintes réglementaires**

Nous constatons une évolution croissante des dépenses de personnel qui restent malgré tout maîtrisées compte tenu des évolutions réglementaires qui, depuis plusieurs exercices, impactent fortement le budget des collectivités territoriales.

Sur le budget 2024, les dépenses de personnels représentent 43% des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne nationale sur le bloc communal est comprise entre 45 et 54%.

En effet, le taux d'augmentation des dépenses de personnel reste mesuré quand on prend en compte les différentes mesures de hausse du point d'indice en 2022 et 2023 et le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations qui a eu un impact sur la hausse des rémunérations.

De plus, entre 2020 et 2024, la ville de Lourdes a dû restructurer un grand nombre de services qui étaient totalement inactifs malgré les besoins importants et les missions à réaliser :

- remise en place du service urbanisme opérationnel, habitat, foncier
- création du service transition écologique
- création de France Services avec deux agents d'accueil, un coordonnateur et un conseiller numérique
- mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale mutualisé avec le Simaje
- Création du Centre socio-culturel Lorda
- renforcement de la Police Municipale avec le doublement des effectifs et création de deux postes de deux garde-champêtres pour lutter contre les incivilités.

Ainsi, depuis 2022 les effectifs permanents ont atteint une stabilité permettant de mettre en œuvre les projets et de répondre aux missions du quotidien. A noter également que la réorganisation de la direction et le départ du DGS courant 2024 n'a pas donné lieu à un recrutement en remplacement.

Le chapitre 012 clôture pour 2024 à 13,6 M€ pour un prévisionnel à 14 M€.

Pour ce faire, la politique de recrutement a ainsi été fortement maîtrisée en 2024 et des réorganisations de services et mobilités internes ont parfois permis d'éviter les recrutements systématiques.

En effet, la collectivité a compté 15 départs d'agents sur l'année 2024 :

- 8 départs en retraite
- 3 mutations externes
- 4 démissions.

Compte-tenu des contraintes financières qui pèsent sur la collectivité, les remplacements ont été priorisés sur les services à la population, Centre social Lorda, Etat-civil, Police municipale, avec seulement 3 recrutements externes, plus 1 au service Espaces verts qui avait subi 3 départs.

Il a ensuite été procédé à des réorganisations de services et à des mobilités internes afin d'optimiser au mieux les fonctionnements. Le poste de Directeur général des services n'a ainsi pas été remplacé et ses missions ont été réparties sur les deux Directrices générales adjointes des services en poste. Les fonctions de Responsable des services techniques ont été attribuées en interne avec le recrutement d'1 agent externe pour l'exécution des missions de Responsable du service Etudes bâtiments.

➔ **Accompagnement aux transports scolaires :**

La mission de transports scolaires est gérée par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et sa charte des transports scolaires prévoit la présence d'1 accompagnateur sur tout circuit desservant des écoles du 1er degré en raison du jeune âge des enfants. Les accompagnateurs scolaires sont gérés par la commune sur laquelle ils effectuent leur mission. Aussi, la Ville, qui dispose de 3 circuits sur son territoire, a donné une priorisation à l'accomplissement de cette mission avec des effectifs identifiés en interne, en sus de leurs missions principales, en prévoyant également la possibilité de recourir à des agents vacataires en cas de besoin (surcoût de 3,5 K€).

➔ **Opérations de recensement :**

Les opérations de recensement au titre de l'année 2024 ont conduit au recrutement de 5 agents sur la période du 10/01 au 24/02/2024, pour un coût de l'ordre de 18,5 K€.

➔ **Recrutements saisonniers :**

30 emplois saisonniers ont été attribués sur la saison 2024, sur les 31 postes ouverts en Conseil municipal, pour un coût de l'ordre de 409,5 K€, tous services confondus (Parkings, Police municipale, Château/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations, Centre social).

➔ **La mutualisation des services :**

La mutualisation des services supports ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces verts sur des interventions spécifiques dans les écoles de Lourdes (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages) a généré :

- un reversement financier du SIMAJE à la ville à hauteur de 319 870 € en 2024.
- un reversement financier du CCAS à la ville à hauteur de 10 843 € en 2024.

Cette mutualisation se poursuit en 2025.

➡ La mise à disposition d'agents :

- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent de la Régie technique des bâtiments auprès des associations de l'A.A.P.P.M.A. des pêcheurs lourdais et du Saint-Hubert Club Lourdais à hauteur d'1 ETP (41,5 K€).
- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent administratif auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP, depuis le 1er août 2022, suite au départ en disponibilité d'un agent du service administratif péri-extra scolaire (33,5 K€).
- Mise à disposition d'1 adjoint d'animation auprès du SIMAJE cet été, à hauteur de 174h15, du 8 au 26 juillet, pour l'encadrement du Sport Été Jeunes. Cette mise à disposition sera reconduite cet été (3,5 K€).

➡ Les évolutions réglementaires impactantes sur 2024 :

- Revalorisation des indices majorés au 1er janvier 2024 : Après l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, le faisant passer à 4,9228 €, les indices majorés des grilles statutaires ont tous été augmentés de 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024.
- Revalorisation du SMIC : Après deux revalorisations à hauteur de 1,8 % au total en 2023, le 1er janvier et le 1er mai, un relèvement du SMIC à hauteur de 1,13% a été appliqué au 1er janvier 2024 et un nouveau relèvement de 2 % a été appliqué au 1er novembre 2024.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13ème mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

- Le dispositif de la GIPA, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, a été suspendu sur l'année 2024 et devrait l'être de nouveau sur 2025.

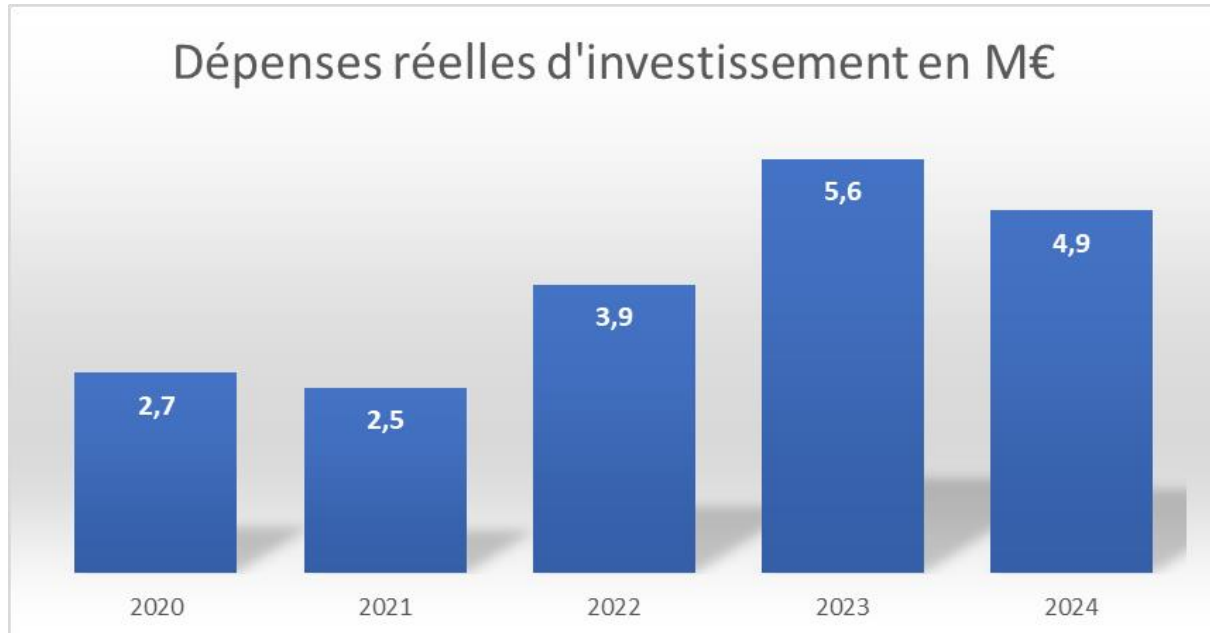
2.3 - Une politique volontariste d'investissement dans le cadre du Plan Avenir Lourdes

Sans recours à l'emprunt, la ville de Lourdes a su mobiliser les ressources disponibles pour mettre en œuvre son plan d'investissement.

Ainsi, la ville poursuit la mise en œuvre du Plan Avenir Lourdes, signé en février 2022, qui permet une mobilisation exceptionnelle des aides publiques des partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département et la communauté d'Agglomération notamment.

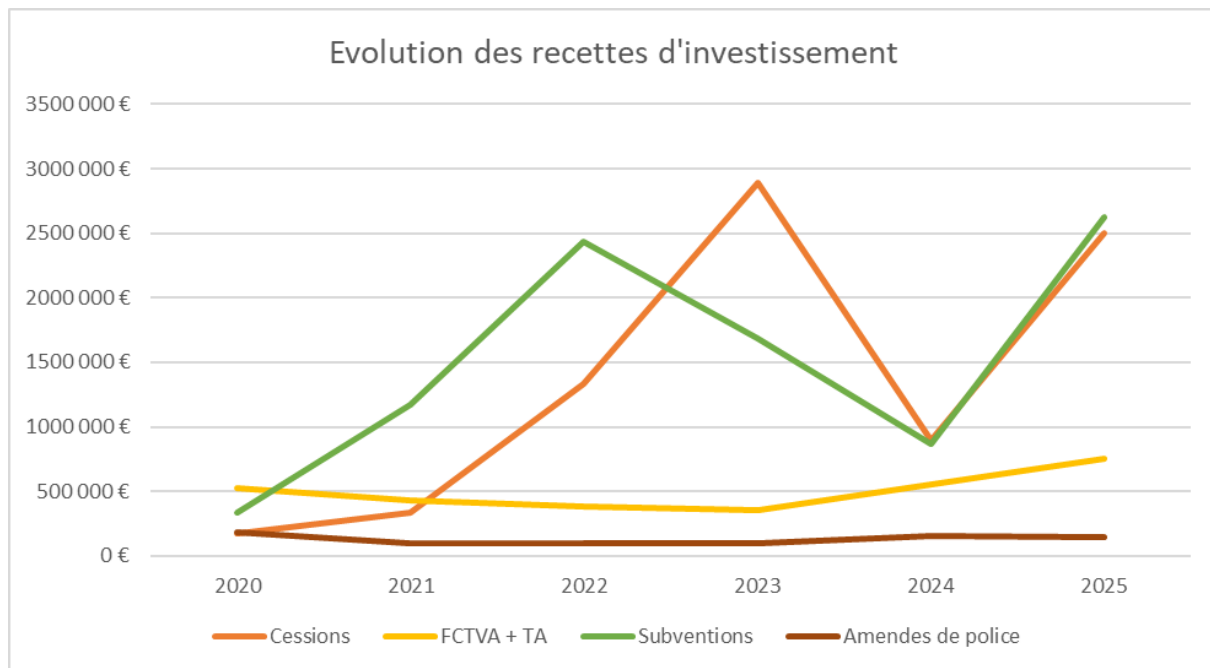
L'adoption d'un Plan Pluriannuel d'Investissement a permis à la municipalité de projeter ses investissements de manière phasée et réaliste et de mobiliser le financement nécessaire pour le concrétiser.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées sont les suivantes depuis 2020 :



Les dépenses d'investissement relativement faibles depuis plusieurs années sont en augmentation depuis 2022 pour s'engager dans une réelle politique de reprise de l'investissement, soutenue notamment par le Plan Avenir Lourdes. La montée en puissance va se poursuivre en 2025 et 2026 ; exercices qui vont voir se concrétiser les projets majeurs du mandat.

Ce niveau d'investissement est financé par les subventions, le FCTVA, le produit des amendes qui a augmenté en 2024, la taxe d'aménagement, et les cessions d'actifs.



Concernant les subventions, elles ont été importantes en 2022 avec le lancement du PAL et le versement d'avances par l'Etat pour environ 1,8 M€ permettant de démarrer l'ensemble des projets et de réaliser les dépenses sur 2023 et 2024. La concrétisation de nombreux projets en 2025 et 2026 permettra de percevoir les soldes de ces aides.

Concernant les cessions, la montée en puissance de la stratégie de valorisation patrimoniale et la cession des bancs a atteint son maximum en 2023. La diminution en 2024 s'explique par le report de la formalisation de cessions actées qui n'interviendront que sur l'exercice 2025.

2.4 Les résultats positifs de la stratégie de valorisation patrimoniale

Si la ville de Lourdes peut envisager un tel niveau d'investissement sans emprunter, c'est qu'elle a mis en place une réelle stratégie de valorisation de son patrimoine. Engagée depuis 2022 dans un Schéma Directeur Énergétique et Immobilier, services et élus se mobilisent pour définir précisément l'état du patrimoine communal, sa vocation, et ses valorisations possibles.

Ainsi, plusieurs axes ont été mis en œuvre et ont porté leurs fruits :

- la démarche de médiation sur les Bancs de la Grotte qui a permis une réévaluation progressive des loyers mais également des cessions régulières ; cessions qui restent maîtrisées pour maintenir un niveau minimal de recettes de location ;
- la vente de biens non utilisés : anciens logements, bâtiments ou terrains en friche. Ces ventes ont nécessité un travail important de mise à jour des bases de données, d'optimisation des locaux communaux, de médiations....

- la remobilisation des cessions de terrains sur la zone d'Anclades. Ces recettes qui concernent une ancienne ZAC peuvent être récupérées sur le budget principal. Un travail approfondi sur la valeur des terrains, la communication des offres et sur les activités potentielles a permis de relancer ce dossier qui était en suspens depuis plusieurs années.

DOCUMENT PREPARATOIRE

3^e partie - les principales orientations budgétaires 2025 **: nos priorités d'actions et nos investissements pour** **changer la ville**

Malgré un contexte incertain et de fortes contraintes financières, la ville de Lourdes présente pour 2025 un budget réaliste, maîtrisé et ambitieux.

En effet, dans la continuité de l'exercice 2024 qui a montré la pertinence des décisions et des orientations suivies depuis le début du mandat, l'année 2025 va permettre également de concrétiser le Plan Avenir Lourdes et de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du quotidien.

Ainsi, par un travail sur les dépenses de fonctionnement, une optimisation toujours recherchée des recettes de fonctionnement, les deux engagements du mandat sont une fois de plus tenus :

- pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale,
- pas de nouvel emprunt.

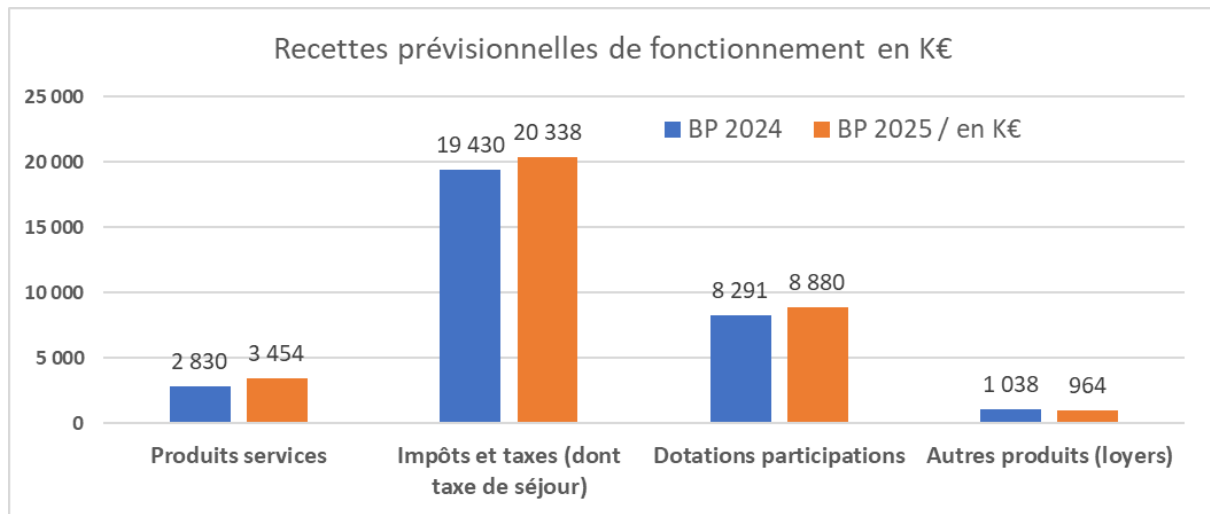
Pour autant, la ville s'engage à maintenir la qualité de ses services, la variété de ses actions en faveur de la population, à prioriser la qualité du cadre de vie, la propreté et la sécurité, tout en investissant dans des équipements structurants répondant aux besoins de sa population.

3.1 Poursuite de l'optimisation des recettes de fonctionnement sans augmenter les taux des impôts locaux

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont prévues en hausse de 6 % par rapport au BP 2024.

	BP 2025 / en K€
013 Atténuation de charges	40
70 Produits services	3 454
73-731 Impôts et taxes	20 338
74 Dotations participations	8 880
75 Autres produits	964
76 Produits financiers	72
77 Produits exceptionnels	40
TOTAL	33 788

A noter : le prévisionnel des recettes de fonctionnement au BP 2025 inscrit ci-dessus ne tient pas compte des opérations d'ordre ni de la reprise du résultat 2024.



Les comparaisons suivantes se feront de BP 2024 à BP 2025.

Les produits et services (chapitre 70) sont prévus en augmentation de 22%.

Les principales hausses envisagées sont les suivantes :

- les redevances d'occupation du domaine public : 246 500 €,
- la révision de la durée du stationnement en zone touristique et du nombre de places nous conduisent à inscrire un produit attendu de 1 830 000 € dont 350 000 € de forfait post stationnement proche de celui de 2024,
- la poursuite d'une fréquentation en hausse des entrées au château fort (musée et boutique) : 610 000 €
- le remboursement de la mutualisation des services par le Simaje, le CCAS de 370 000 €.

En revanche, les recettes (et dépenses) liées au parking de l'Arrouza sont, à compter de 2025, comptabilisées sur le budget annexe des Parkings.

Les autres produits (chapitre 75) constitués essentiellement de loyers sont en baisse de 7% du fait des cessions réalisées, et de la fin de la location du bâtiment de Suez.

Les produits financiers (chapitre 76) sont en baisse de 11 %. Ils correspondent au montant du remboursement attendu de la CA TLP pour les intérêts des emprunts conservés par la ville de Lourdes mais souscrits partiellement pour les services de l'eau et l'assainissement pour un montant de 71 720 €. Ils suivent l'évolution du poids de la dette qui diminue chaque année.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en hausse de 7 %.

BP en K€	2025
DGF	5 900
DSU	300
Population DGF	13 552

Nous prévoyons des montants sensiblement identiques à ceux de 2024 avec probablement une hausse de la DSU qui viendra impacter la DGF à la baisse notamment du fait de la légère baisse de population sur la commune.

Des participations de l'ordre de 180 K€ sont attendues principalement pour le fonctionnement du service Jeunesse Vie Citoyenne. Agréé "centre social" par la Caisse d'Allocations Familiales depuis 2023 pour une durée de 4 ans, il répond à un fort besoin exprimé sur Lourdes. La création en 2024 d'un espace jeunesse incluant l'info jeunes et des animations rencontre un réel succès et souligne la pertinence de cette action.

La participation au fonctionnement de France Services est reconduite y compris pour le financement du conseiller numérique. Le dispositif Action Coeur de Ville permet également de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat.

Enfin, pour le volet transition écologique, la ville bénéficie d'un accompagnement de l'ordre de 60 000 € des éco-organismes Citéo et Alcome dans la lutte contre les déchets sauvages qui impacte fortement les finances communales, ainsi que pour améliorer le traitement des mégots.

De manière générale, l'ensemble des services se mobilise pour diversifier et optimiser les recettes, les sources de financement et d'aides (réponse à des appels à projets, recherches de subventions, valorisation de nos salles et espaces en location...).

Les produits des impôts et des taxes (chapitres 73 et 731) devraient augmenter de 4,7% du fait de la dynamique des bases fiscales et de la taxe de séjour.

L'attribution de compensation versée par la CA TLP est en augmentation de 30 519 € pour s'établir à 6 028 026 € dont 4,7 M€ seront reversés par la ville au SIMAJE.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est estimé à 420 K€.

Les taxes de mutation sont anticipées à 650 000 €, en légère hausse du fait de la reprise du marché immobilier.

Les taxes sur la publicité extérieure sont attendues à hauteur de 110 000 €. Un travail de recensement précis est réalisé chaque année pour optimiser cette recette.

➤ **La taxe de séjour**

Les prévisions de recettes de taxe de séjour pour 2025 sont évaluées à 3,4 M€ pour la part communale et 340 K€ pour la part départementale. L'Office de tourisme devrait conserver au final 1,5 M€ et reverser 1,9 M€ à la ville.

La nouvelle taxe additionnelle de 34% instaurée en 2024 au profit de GPSO (société Grand Projet Sud-Ouest) pour financer les lignes à grande vitesse depuis Bordeaux est principalement non budgétaire. Cependant, des crédits seront à inscrire en dépenses pour les impayés.

➤ **La fiscalité**

En 2025, la Commune continuera de percevoir les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Les modalités de calcul de la variation forfaitaire des bases fiscales conduisent à anticiper une hausse des bases de 1,7 % contre 3,8 % en 2024 du fait du calcul basé sur l'inflation d'une année sur l'autre au niveau national.

Aucune augmentation de taux n'est envisagée cette année dans la continuité des engagements pris depuis 2020.

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
2020	12,36 %	18,25%	30,44%
2021 - 2024	12,36 %	42,94%	30,44%
2025 prévisionnel	12,36 %	42,94 %	30,44 %

Des incertitudes demeurent quant à d'éventuels reversements de fiscalité sur les locaux commerciaux vacants. La poursuite d'un important travail de terrain s'avère indispensable.

De plus, à ce stade, nous ne savons pas si Lourdes va être concernée par le nouveau Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales dans la mesure où elle est bénéficiaire de la DSU.

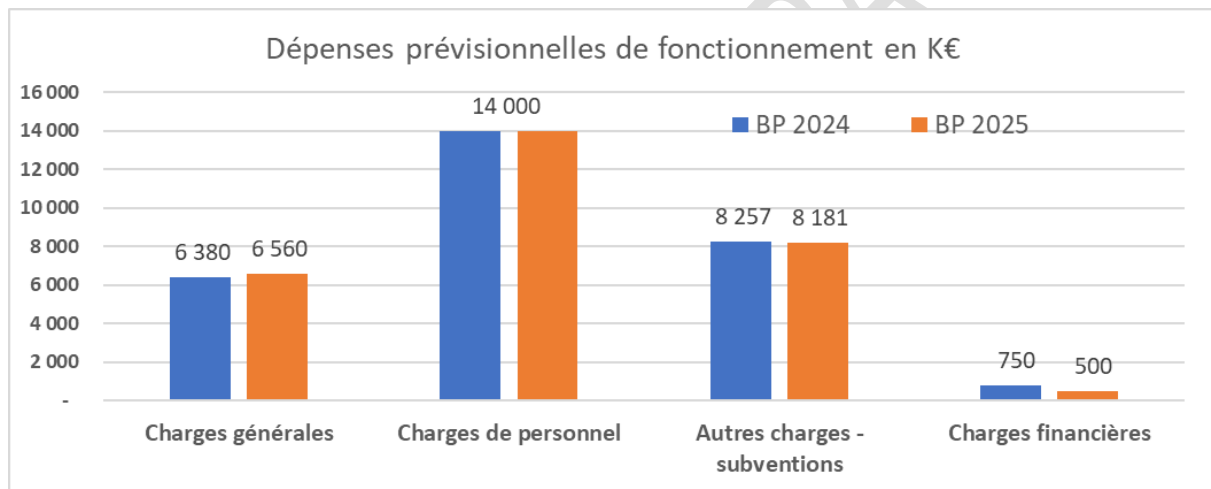
Au BP 2025, seront repris par anticipation les résultats 2024 qui permettront d'autofinancer nos dépenses de fonctionnement mais également les investissements à venir sans avoir recours à l'emprunt.

3.2 Une augmentation maîtrisée des dépenses avec des objectifs ambitieux

Malgré l'inflation qui reste élevée et les mesures relatives aux charges de personnel, la ville poursuit son objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement se limitera à 1,5% en 2025.

Dépenses réelles en K€	BP 2025
011 Charges générales	6 560
012 Charges de personnel	14 000
014 Atténuations de produits	3 750
65 Autres charges de gestion	8 181
66 Charges financières	500
67 Charges exceptionnelles	30
TOTAL	33 021



a. Des contraintes fortes qui nécessitent de diversifier nos sources d'économies

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et c'est sur cet axe que les marges de manœuvre, mais également les contraintes sont les plus importantes. Ainsi, pour 2025, une hausse de 2.8 % est prévue sur ce chapitre.

➤ De nouvelles contraintes en 2025 sur les charges générales

Deux faits importants impactent fortement cette année le budget général : le coût des assurances et la reprise de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Concernant les assurances, la problématique est réelle pour les collectivités locales sur le plan national. Aujourd'hui, s'assurer devient extrêmement difficile : les offres sont rares, ce qui, de facto, fait grimper le tarif des contrats et nous faisons face à de grandes incertitudes quant à la durée des contrats.

Concernant le pluvial, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui s'est vue transférer la compétence Eau et assainissement en 2020, a délibéré en 2024 pour déléguer aux communes la gestion des eaux pluviales urbaines. Ainsi, l'impact pour le budget communal est majeur puisque cela engendre un coût de 350 K€/an, qui concerne le coût de traitement des eaux pluviales urbaines par la station d'épuration, ainsi que le remboursement d'un reliquat de 2020-2024. Un échéancier sur 10 ans a pu être négocié afin de limiter l'impact sur le budget de fonctionnement.

➤ **Une démarche systématique de recherche d'économies**

Chaque année, la période de préparation budgétaire est l'occasion dans chaque service de la collectivité de questionner ses pratiques et de rechercher de nouvelles façons de proposer des économies pérennes.

Ainsi, l'acquisition de matériel technique et notamment d'une nacelle devrait engendrer des économies sur le poste des locations.

Cela passe également par la moindre consommation d'énergies et la diminution de nos déchets. Ce sont deux volets prioritaires d'action que porte la ville depuis 2020.

L'enveloppe des fluides sera prévue à hauteur de 1,3 M€ identique à celle de 2024 dans la continuité des économies réalisées grâce au maintien de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La rénovation de nos bâtiments, indispensable au vu de l'état de notre patrimoine, doit se poursuivre pour arriver, à terme, à diminuer ce poste de dépenses.

La taxe incitative sur les déchets des bâtiments communaux avoisine les 30 000 €, des efforts doivent se poursuivre au niveau des services.

Enfin, la lutte contre le dépôt sauvage des déchets doit s'intensifier pour diminuer nos coûts d'intervention sur la propreté. Ainsi, l'accompagnement financier de CITEO contribue à mettre en œuvre des actions interservices allant dans ce sens, ainsi que des actions de sensibilisation auprès de la population.

➤ **Une diminution constante des charges financières : - 33 % en 2025**

La dette de la commune étant majoritairement à taux fixe, elle a été peu impactée par la remontée des taux d'intérêts depuis 2022.

Le prévisionnel de 2025 de ce chapitre 66 devrait se situer autour de 500 K€. Ce poste enregistre également les intérêts courus non échus sur l'exercice.

La CA TLP rembourse trimestriellement les annuités d'emprunts conservés par la commune de Lourdes et qui sont liés à des compétences transférées. Pour 2025, le montant sera de 72 K€ en remboursement d'intérêts.

➤ **Impact de la taxe de séjour sur le chapitre "atténuation des produits"**

Ce chapitre 14 enregistre le reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département pour la part de la taxe additionnelle de 10 %. Le produit de la taxe de séjour étant anticipé à la hausse, il est donc normal que ce chapitre augmente (+21 %).

Des reversements seront sans doute à réaliser pour la société GPSO en cas d'émission de titres pour non-paiement.

De plus, suite au vote de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, il est possible que nous soyons amenés à rembourser de la fiscalité perçue, en cas de réclamation de contribuables qui auraient été taxés à tort.

D'autre part, fin 2024, le conseil municipal s'est prononcé pour un changement du régime des provisions qui devient semi-budgétaire, une enveloppe sera donc inscrite pour faire face à des créances dont le recouvrement semble douteux de l'ordre de 50K€ (sur le chapitre 68).

b. Des dépenses de fonctionnement orientées vers nos priorités d'action

Le projet de la ville de Lourdes repose sur deux volets : une vision structurante de long terme pour transformer la ville durablement, et des actions concrètes pour améliorer le quotidien et le cadre de vie.

➤ **La mise en œuvre du Schéma Directeur Urbain - pour un développement urbain durable et cohérent**

Des études dans le cadre du Schéma Directeur Urbain (SDU) de l'ordre de 300 000€ viendront également impacter le budget de fonctionnement en 2025. Ces études bénéficient de financement dans le cadre du Plan Avenir Lourdes mais également par

l'Ademe car elles permettent de structurer les projets d'aménagement urbain et d'habitat et de définir une trajectoire écologique et durable pour la ville de Lourdes.

Seront lancées cette année :

- un plan de circulation et de mise en place des quartiers apaisés,
- une analyse à la parcelle de l'ensemble des bâtiments du Boulevard de la Grotte pour accompagner la transformation urbaine et commerciale de cet axe stratégique,
- une étude relative aux espaces publics pour définir la ville de demain, en lien avec la circulation, la mise en accessibilité et le schéma vélo déjà réalisé.

➤ ***Gestion communale de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH - RU)***

Alors que ce dispositif d'accompagnement des porteurs de projet privés était jusqu'alors porté par la communauté d'agglomération, la ville a souhaité le récupérer en direct afin de maîtriser l'ensemble des outils et dispositifs qui viennent conforter sa stratégie de développement urbain et de requalification de l'habitat. Ainsi, cela s'inscrit en parfaite cohérence avec le Schéma Directeur Urbain, Action Cœur de Ville et l'ensemble des dispositifs existants dans le cadre du Plan Avenir Lourdes, le plan façades notamment. La reprise au niveau communal permettra de traiter dans le cadre de ce dispositif des problématiques spécifiques sur Lourdes, en lien notamment avec les démarches du PAL, du NPNRU et de la dynamique sur le Boulevard de la Grotte.

Cette OPAH démarrera en cours d'année et n'impactera le budget 2025 que partiellement. Elle est financée à 70 % par l'Etat.

➤ ***Poursuite de la dynamisation du commerce***

Le service Commerce continuera à œuvrer pour la redynamisation commerciale du centre-ville grâce aux outils mis en œuvre (marketplace) et à soutenir les porteurs de projet en tant que guichet unique pour faciliter les démarches et mobiliser efficacement les dispositifs du PAL : action 66, plan enseignes, accessibilité... Ce service contribue également à animer régulièrement le centre-ville par des rallyes, des marchés nocturnes et des soirées "Rejoins-moi, je suis au resto".

➤ ***Des activités culturelles et sportives encore nombreuses***

L'année culturelle devrait toujours être très riche en 2025.

Le succès de certains événements tels que les thés dansants, la fête de la bière amène à les reconduire, pour certains une année sur deux, en sus des manifestations récurrentes comme les fêtes de Lourdes, les animations de Noël, etc.

2025 viendra également confirmer les événements sportifs qui montent en puissance et qui contribuent grandement au rayonnement de la ville, fédérant autour de valeurs communes avec la Gran Fondo New York (GFNY) qui revient pour la 4^e année consécutive. Le passage du Tour de France à Lourdes avant l'ascension du Hautacam est également à noter.

➤ ***Amélioration du quotidien et du cadre de vie***

Parmi les dépenses, un budget de près de 100 000 € est prévu pour des petites interventions sur les bâtiments communaux, et notamment les équipements sportifs fréquentés chaque jour par les habitants, et les scolaires.

Concernant nos espaces verts : l'effort d'embellissement et de végétalisation de la ville sera poursuivi avec un budget contraint ; des actions de gestion différenciée visent notamment à réduire les coûts à moyen et long terme.

Nos espaces publics et nos routes font également l'objet d'une attention particulière avec des campagnes de rebouchage de trous sur la voirie de façon régulière pour un budget de 60 000 €.

L'éclairage public, compétence du syndicat d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE) fait également l'objet d'une maintenance régulière pour 120 000 € par an.

➤ ***La valorisation et la préservation de nos espaces naturels au cœur de l'action de la transition écologique pour 2025***

Le service Transition écologique va poursuivre de nombreuses actions en 2025, notamment sur la gestion des espaces forestiers, la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, les actions relatives à la gestion des risques, les mobilités, ainsi que de nombreuses actions d'animation, de sensibilisation et de communication.

➤ ***L'économie sociale et solidaire : favoriser l'insertion***

Adhérente du réseau des collectivités territoriales pour une Economie solidaire, la ville de Lourdes s'engage pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire, pourvoyeuse d'emplois et d'innovations sociales. Elle a ainsi conclu deux marchés d'insertion en 2024 confiés à Entraide Services, l'un sur la sécurisation des passages protégés, l'autre sur l'entretien des espaces verts. Elle a également

participé à la réalisation d'un chantier "1^{ers} pas vers l'emploi" pour des publics en difficulté sociale. Ces actions se poursuivent sur 2025 et l'enveloppe dédiée est maintenue à hauteur de 130 K€.

➤ ***Un maintien des engagements de la ville, notamment pour les associations et le CCAS***

Le chapitre 65 regroupe les contributions obligatoires, les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus. Ce chapitre est en baisse de 0.9 % par rapport à 2024.

La ville se doit de respecter les engagements pris dans certaines structures telles que :

- Le Syndicat Mixte du Hautacam pour laquelle la participation annuelle prévue en 2025 devrait s'élever à 288 K€ dont une participation pour l'arrivée du Tour de France,
- Le SIMAJE avec une contribution de 4 752 K€ identique à celle de 2024,
- Le SDIS dont la participation de 827 K€ est en augmentation de 4 %,
- Le Département avec la participation au Fonds de Solidarité du Logement (FSL) en fonction du nombre d'habitants.

La ville mène de plus une politique volontariste en faveur du vivre-ensemble et des actions de solidarité, notamment envers nos aînés. Ainsi, malgré les contraintes, les enveloppes dédiées au CCAS et aux associations sont maintenues au niveau de 2024.

- La subvention au CCAS s'élèvera à 1,1 M€ identique à celle versée en 2024.
- L'enveloppe pour les subventions aux associations sera ajustée aux dépenses de l'an dernier pour s'établir à 780 K€.

c. **Optimisation des Ressources Humaines**

→ **L'organisation des services :**

Le nombre de départs en retraite attendu sur l'année 2025 est estimé à 6, dont notamment ceux :

- De la Responsable du service Culture/Événementiel, qui fera l'objet d'un remplacement en interne.
- Du Responsable du service des Espaces verts, qui fera également l'objet d'un remplacement en interne.

La démission d'un Agent du Château-Fort/Musée pyrénéen et la mutation externe d'un agent de la Police municipale ont déjà été enregistrées depuis ce début d'année. Concernant le service de la Police municipale, il a été décidé d'une réorganisation prévoyant plutôt le recrutement d'un Adjoint à la Cheffe de service sur un grade de catégorie B, le recrutement est en cours.

La Responsable du service des Finances de la Ville a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles début juillet. Son remplacement est également en cours.

➔ La reprise en régie de la gestion des parkings de la Ville :

La régularisation de la gestion du parking de l'Arrouza en Service Public Industriel et Commercial, avec celui de La Merlasse, compte-tenu également de la réouverture programmée du parking Peyramale, entraînera le recrutement de 3 équivalents temps plein (ETP) : 2 agents techniques et 1 agent régisseur. Le Responsable du service Occupation du domaine public/Stationnement sera partiellement mis à disposition du SPIC, sur le poste de Direction.

Une évaluation des besoins est également en cours pour quantifier l'impact sur l'organisation du Pôle ménage, en sachant qu'un départ à la retraite est également prévu sur ce service en 2025, et qu'une réorganisation globale est en cours de réflexion via un système de rotation entre sites.

➔ La Politique de la Ville :

La ville de Lourdes, dans le cadre de la politique de la Ville, a procédé au recrutement de 2 Adultes-relais « Médiation sociale et éducative », ayant pour missions d'intervenir dans les quartiers afin de :

- renforcer le lien avec les familles, conforter les actions de parentalité en lien avec l'accompagnement scolaire des enfants,
- favoriser une dynamique de quartier par la médiation ainsi que l'animation et le montage d'actions avec les parents et les enfants.

Ces recrutements ont été faits dans le cadre d'un conventionnement avec les services de l'État ouvrant droit à un financement spécifique.

La convention Adulte-relais signée pour les interventions sur le quartier de l'Ophite arrivait à échéance le 1er mars 2025 et n'a pas été renouvelée.

Aussi, en considération du projet engagé sur le quartier de l'Ophite et de la nécessité de poursuivre l'accompagnement des familles, il a été proposé au Conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps complet appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'animation, relevant de la catégorie C, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée préalable d'un an.

- 1 nouveau volontaire est également accueilli en service civique au sein du Centre social Lorda comme « Ambassadeur de l'Info Jeunes » du 3/03 au 2/09/2025 dans le cadre de la convention d'intermédiation signée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse. Le volontaire est indemnisé directement par l'Etat avec une participation de la collectivité à hauteur de 114,85€/mois.

➡ L'accompagnement aux transports scolaires :

Cette mission se poursuit selon les mêmes dispositions sur l'année 2025.

➡ Les opérations de recensement :

Les opérations de recensement au titre de l'année 2025 ont conduit au recrutement de 4 agents, au lieu des 5 initialement prévus du fait d'une optimisation des secteurs, sur la période du 16/01 au 22/02/2025, pour un coût de l'ordre de 14 K€.

➡ Les recrutements saisonniers :

Les emplois saisonniers ont été estimés au nombre maximum de 30 postes à répartir sur les services Parkings, Police municipale, Château-Fort/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations, Centre social.

➡ Le dispositif des mutualisations de services entre la Ville, son CCAS et le SIMAJE sont maintenus sur 2025, de même que celui des mises à disposition d'agents.

A noter également sur cette année 2025, l'écriture d'un nouveau règlement astreintes entamé en 2024 en concertation avec les organisations syndicales.

➔ **Les évolutions réglementaires sur 2025 :**

➡ Le nouveau régime indemnitaire des agents de la Police municipale :

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la Police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Gardes champêtres intègre une refonte du régime indemnitaire de la filière Police municipale avec l'instauration d'une Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE). Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT). Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de Police municipale. Sa mise en œuvre a été délibérée le 5 novembre 2024 pour une effectivité au 1er janvier 2025. Pour la Ville, il s'agit de transposer l'existant avec les moyens mis à notre disposition, il n'y a pas eu de révision.

➡ Mise en œuvre de la participation employeur sur la part Prévoyance, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire : Obligatoire au 1er janvier 2025, la Ville, après concertation de ses instances représentatives du personnel, a délibéré pour une fixer cette participation à 12,25 € bruts mensuels pour les agents adhérents au contrat collectif signé avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées auprès de TERRITORIA Mutuelle : coût prévisionnel de l'ordre de 24,5 K€.

L'obligation de participation sur la part Santé, pour laquelle la Ville verse déjà une participation à hauteur de 16,28 € bruts mensuels sur les mutuelles labellisées, sera effective au 1er janvier 2026.

➡ Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL à hauteur de 34,6 5% au 1er janvier 2025 sur les charges patronales, soit + 3 %, avec des augmentations annoncées chaque année jusqu'au 1er janvier 2028 pour atteindre 43,65 % : impact financier de l'ordre de 60,5 K€ sur 2025.

➡ Après une diminution de son taux de cotisation de 1,10 % à 0,9 % en 2024, le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées a procédé à une augmentation au taux de 1,30 % au 1er janvier 2025.

➡ Le taux accident de travail appliqué aux agents du régime général, qui était passé de 1,67 % à 1,57 % en 2024 n'est toujours pas connu pour 2025.

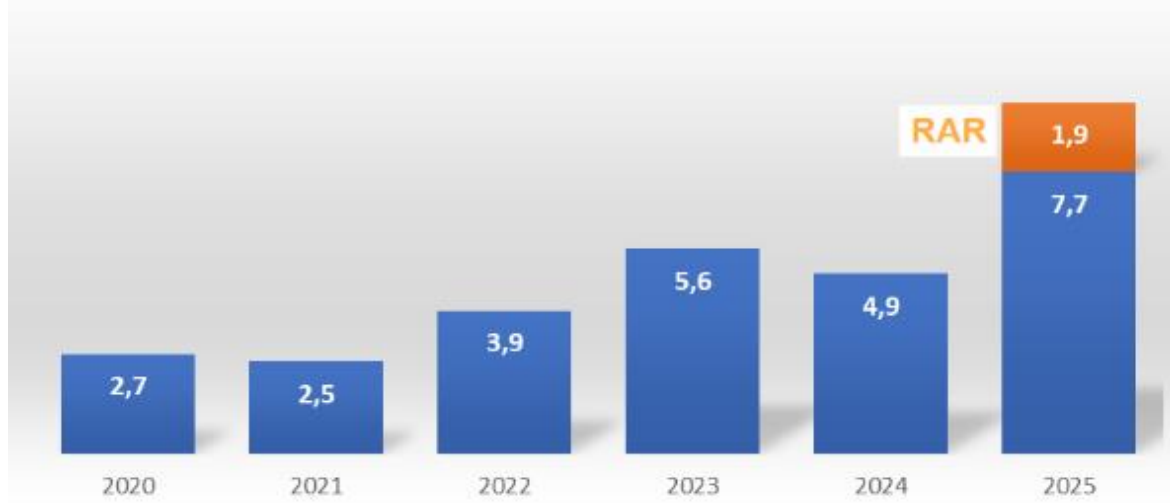
➡ L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé, les 9 mois suivants sont maintenus à 50% du traitement. Cette mesure s'applique aux congés de maladie ordinaire accordés depuis le 1er mars 2025.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

3.3 Un budget d'investissement très ambitieux permettant de concrétiser le Plan Avenir Lourdes

Les dépenses d'investissement relativement faibles depuis plusieurs années sont en augmentation depuis 2022 pour s'engager dans une réelle politique de reprise de l'investissement, soutenue notamment par le Plan Avenir Lourdes.

Dépenses réelles d'investissement en M€



Le prévisionnel 2025 tient compte des restes à réaliser (RAR) pour un montant de 1,9 M€ en dépenses et 7,7 M€ de crédits complémentaires.

La reprise du résultat 2024 estimé à 2,9 M€ cumulée à l'excédent reporté de 2023 de 4,5 M€ devra permettre à la section de fonctionnement de financer les investissements à venir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) élaboré depuis 2 ans sera soumis, comme chaque année, au Conseil municipal lors du vote du Budget primitif 2025 avec un ajustement des autorisations de programme votées.

Ce PPI se décompose en différentes actions :

- les actions du PAL,
- les projets hors PAL,
- les investissements récurrents.

Les actions sont, pour certaines, financées par l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération notamment.

• **LE PLAN AVENIR LOURDES - AMBITION 2030**

La stratégie de la ville « Lourdes, Cœur des Pyrénées » se déploie avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan Avenir Lourdes signé le 17 février 2022.

Ce plan vise à construire la destination Lourdes 2030 en dotant la ville et son territoire d'un vrai projet de destination sur le long terme, co-construit autour d'une ambition commune pour mettre l'humain, la solidarité et la transition écologique au cœur du Plan Avenir Lourdes.

Depuis 2022, ce plan est suivi par un comité de pilotage co-présidé par les représentants de l'Etat, de la Région Occitanie et de la ville de Lourdes en lien étroit avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la CA Tarbes Lourdes Pyrénées et le Sanctuaire.

Nous sommes dans la première phase du PAL (2022-2025) qui prévoit la réalisation de 23 actions prioritaires sur 4 ans avec de grands projets d'investissement portés par la ville.

➤ **Actions inscrites dans le Plan Avenir Lourdes : 9,8 M€ votés en Autorisations de Programme (AP)**

4,8 M€ de crédits de paiement complémentaires sont inscrits en 2025 pour concrétiser les projets suivants :

- Le chemin de Bernadette : application numérique et signalétique (action 23)
- La finalisation des opérations liées au château fort dans le cadre du plan de relance (action 28)
- Le schéma d'accessibilité - déploiement de la fibre optique pour la signalétique intelligente, en lien avec le plan de circulation (action 35)
- La rénovation des places avec la rue de la halle et le parvis de l'église (action 37)
- Les travaux sur un banc de la Grotte pour accueillir une antenne de l'office de tourisme (action 45)
- La poursuite des dispositifs d'aides aux porteurs de projets privés : plan façades, plan enseignes, aides aux commerces (action 45 et 66)
- La création d'un centre de santé (action 53)
- La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments (action 54)
- Le pont Peyramale (action 59)
- Le tiers lieu à vocation économique (action 72).

Au-delà du Plan Avenir Lourdes, la ville mobilise des crédits également sur ses sites touristiques majeurs et sur son patrimoine immobilier, routier et naturel.

➤ **Actions hors PAL**

Un montant total de 3,7 M€ de dépenses est prévu en 2025 avec :

- Les projets d'Équipements et d'aménagements touristiques : 1,1 M€ avec la fin des travaux de l'église paroissiale, les interventions sur le Pic du Jer (réfection du pont, mise en peinture des 2 viaducs, finalisation de la grande visite), le déploiement d'une sanisette avenue du Paradis et le changement de la signalétique piétonne.

- Les projets en lien avec le Patrimoine bâti, les équipements et les ouvrages d'art : 1,4 M€ avec la réfection de 2 courts de tennis, l'éclairage en LED des salles de sports

et bâtiments publics, la sécurisation des ouvrages d'art, la fin des travaux Villa Gazagne et une enveloppe dédiée aux travaux dans les bâtiments.

- Les projets de Transition Écologique : 0,1 M€ avec le programme annuel de travaux forestiers, la finalisation de l'étude et les premiers aménagements des sentiers patrimoniaux et l'étude sur la défense incendie sur le Pic du Jer.

- Les projets en lien avec la Voirie et les Espaces Publics : 1,1 M€ qui concernent le programme annuel de voirie (réfection, aménagements de sécurisation), la mise en œuvre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), les travaux sur le parking de la Coustète, la défense incendie et l'éclairage public, etc.

➤ **Les Investissements récurrents** : 1,1 M€

Ils permettent le bon fonctionnement des différents services par l'acquisition de matériels et logiciels, afin de donner les conditions de travail de qualité et la sécurité indispensable à la bonne réalisation des missions.

Il s'agit également de garantir un bon niveau d'équipements pour nos bâtiments sportifs, culturels et d'accueil du public, ainsi que sur l'espace public (espaces verts, mobilier urbain, jeux pour enfants...).

Des crédits annuels seront également inscrits pour poursuivre la reprise des concessions funéraires.

3.4 Un mandat sans recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement et aux recettes d'investissement

L'affectation de résultat de la section de fonctionnement permet cette année encore d'éviter de recourir à l'emprunt afin de poursuivre notre objectif de réduire l'endettement de la commune. Au-delà de la capacité d'autofinancement, la ville a su mobiliser un certain nombre de leviers pour maintenir une politique d'investissement ambitieuse.

→ **Les subventions publiques et recettes pour 2,6 M€**

Sur ces subventions, 2,3 M€ sont inscrits au Plan Avenir Lourdes et permettent de financer la concrétisation de nombreuses actions.

300 K€ de recettes permettent de financer certains projets comme le tennis / pickleball, la signalétique piétonne, les travaux forestiers.

A noter également la mobilisation de Certificats d'Economie d'Energie pour près de 15K€ sur plusieurs dossiers afin de valoriser les travaux d'efficacité énergétique.

→ **La poursuite la stratégie de valorisation du patrimoine**

Les cessions d'actifs sont attendues autour de 2,5 M€ avec les ventes de Bancs de la Grotte et d'autres biens communaux dont la plupart ont été actées en Conseil municipal en 2024.

Le produit des cessions réalisées en 2024 sur le lotissement de la zone d'Anclades pour 460 K€ sera également versé au Budget principal.

Les investissements sont également financés par les ressources suivantes :

- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) attribué en 2025, correspond au niveau des investissements réalisés en 2023 : son montant est de 727 K€,
- le produit des amendes de police prévues à hauteur de 150 K€ dont le montant reste difficilement estimable,
- la taxe d'aménagement aux alentours de 23 K€.

4^e partie : Evolution de la dette

4.1 Un endettement maîtrisé

Aucun recours à l'emprunt n'a été réalisé depuis 2022 dans un souci d'assainir la situation financière de la ville et de répondre à la préoccupation majeure d'améliorer notre capacité d'autofinancement.

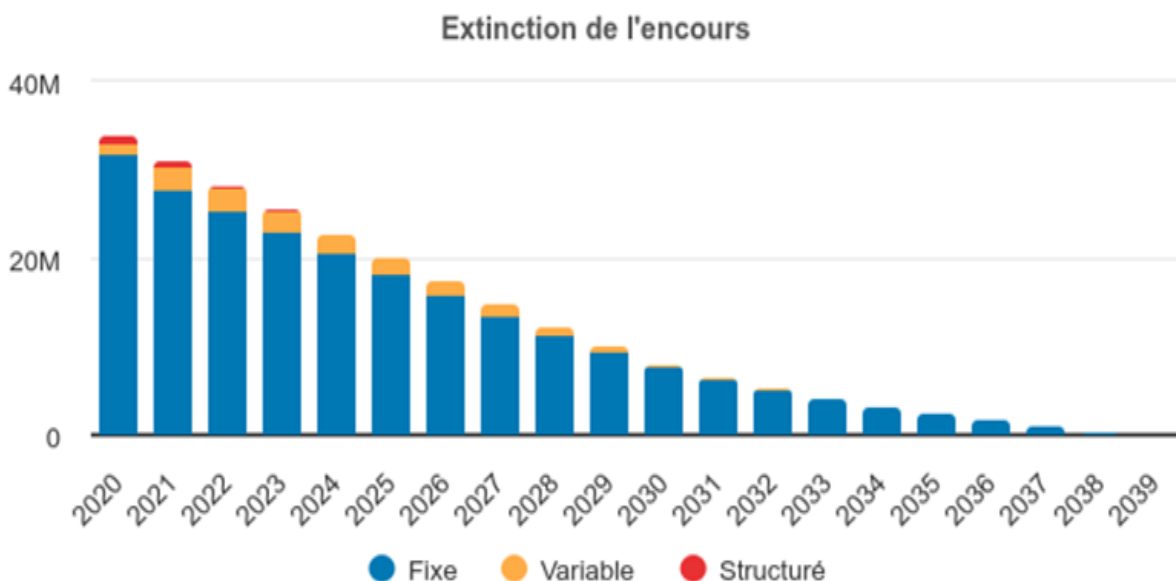
Pour autant, préparer l'avenir c'est investir, grâce notamment au Plan Avenir Lourdes et à l'accompagnement financier de nos différents partenaires.

Ainsi, en considérant qu'aucun emprunt ne sera souscrit en 2025, l'encours de la dette depuis 2020 est le suivant :

en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Encours brut Total	31 918 354	29 145 589	26 664 568	23 784 099	21 047 813
Encours CA TLP *	-3 950 622	- 3 668 959	- 3 378 538	- 3 079 302	-2 770 243
Encours net après remboursement	27 967 732	25 476 630	23 286 030	20 704 798	18 277 570

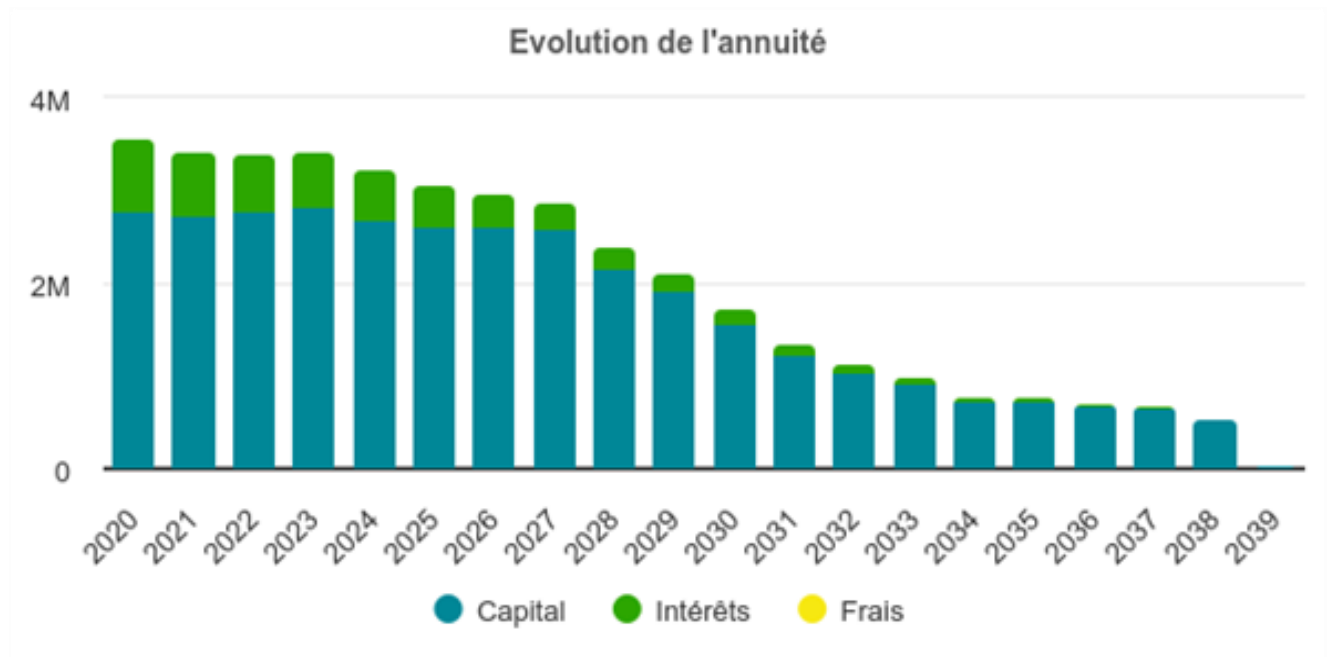
* La CATLP rembourse trimestriellement à la ville les annuités des emprunts mandatés par la ville liés au transfert de l'eau et l'assainissement, cela représente une somme de 319 K€ pour 2025.

Le calcul réel de l'encours de dette doit donc tenir compte de ces remboursements.

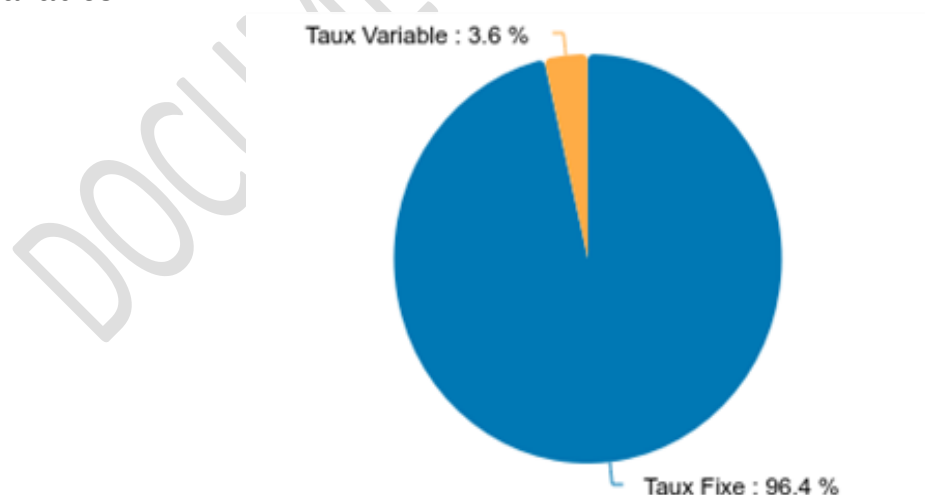


L'annuité 2025 après déduction des remboursements de la CATLP s'élèvera à :
2 757 301 € dont 2 343 838 € de remboursement en capital et 413 463 € d'intérêts.

Même si les annuités diminuent, le remboursement en capital diminue plus faiblement que les intérêts, ce qui impacte la commune pour dégager une épargne nette supérieure plus rapidement. La réactivation du pool bancaire devrait permettre d'étudier sur l'année 2025 un réaménagement de la dette communale.

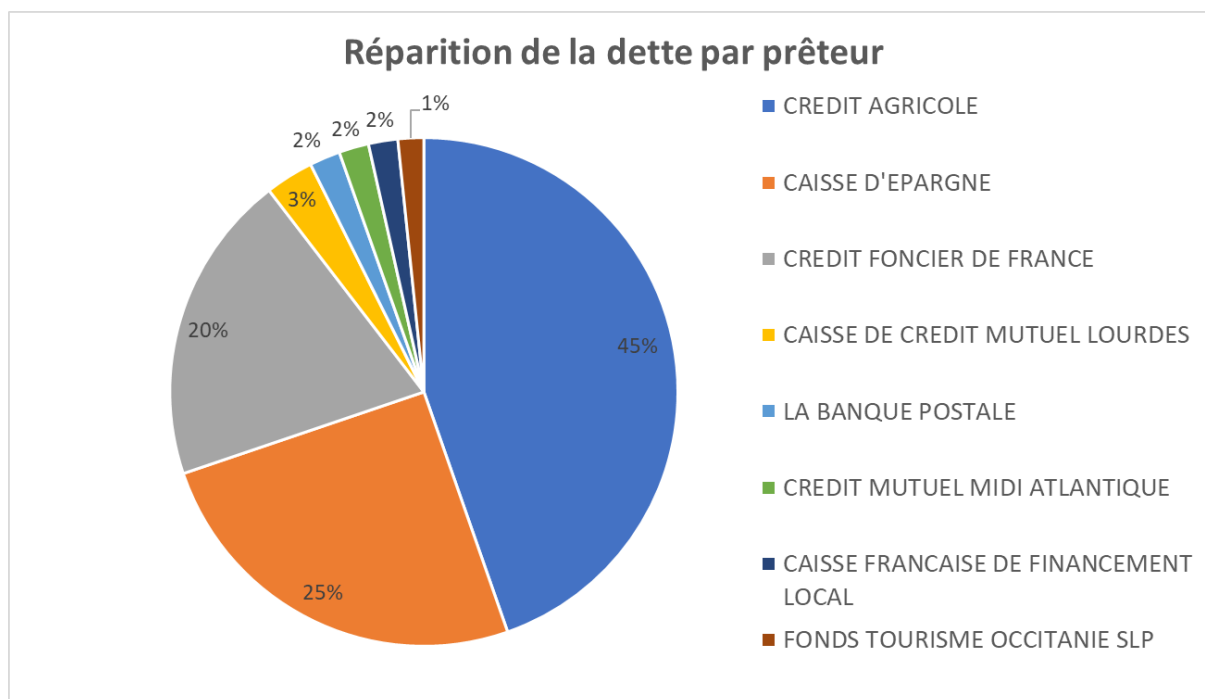


La dette se compose majoritairement de taux fixes pour 96,4 % contre 3,6 % de taux variables.



Le taux moyen est de 2,30 %, contre 2,36 % au BP 2024, les taux ne sont pas anticipés à la hausse sur 2025 mais la baisse devrait être plus faible pour les collectivités locales en raison du fort déficit sur le plan national.

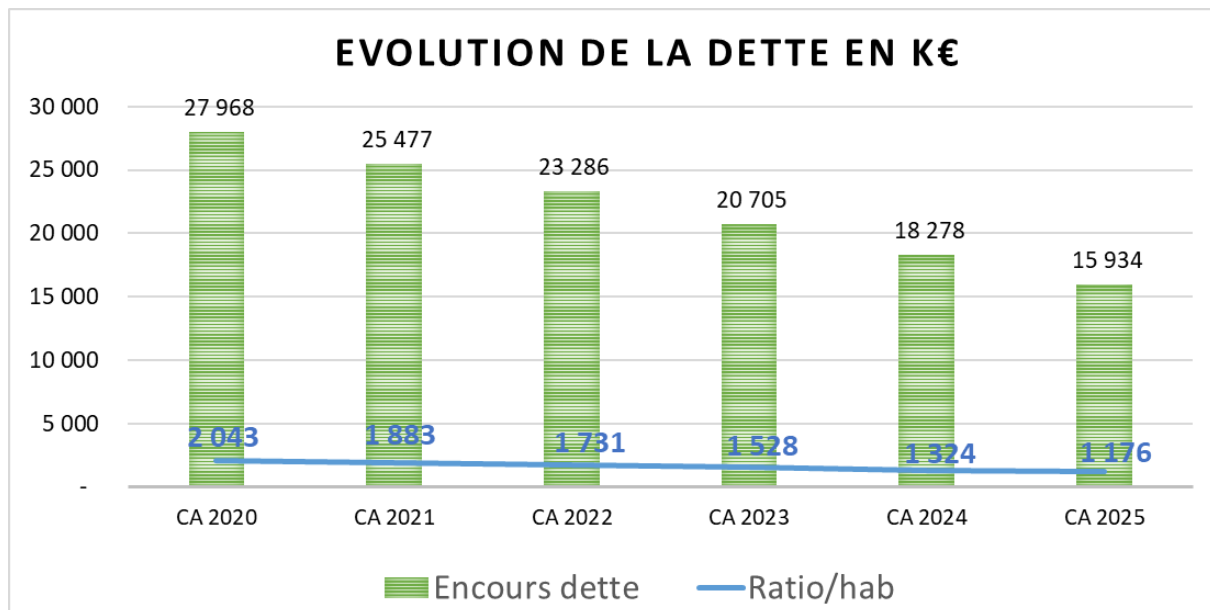
Les prêteurs se répartissent la dette comme suit : 90 % de la dette est partagée entre le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Foncier de France.



4.2 Evolution de l'encours de dette

Depuis 2021, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit dans le but de diminuer le ratio d'endettement par habitant. En 2020 et 2021, il s'agissait d'un prêt dédié au projet Château Fort - Musée Pyrénéen souscrit auprès du Fonds Tourisme Occitanie.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0,74 M€	0,345 K€	0	0	0	0



L'encours de dette par habitant a **baissé de 42 %** entre 2020 et 2025, passant de 2043 € par habitant en 2020 à 1 176 € en 2025.

La capacité de désendettement devrait passer à 7 ans en 2024 contre 9 ans en 2020.

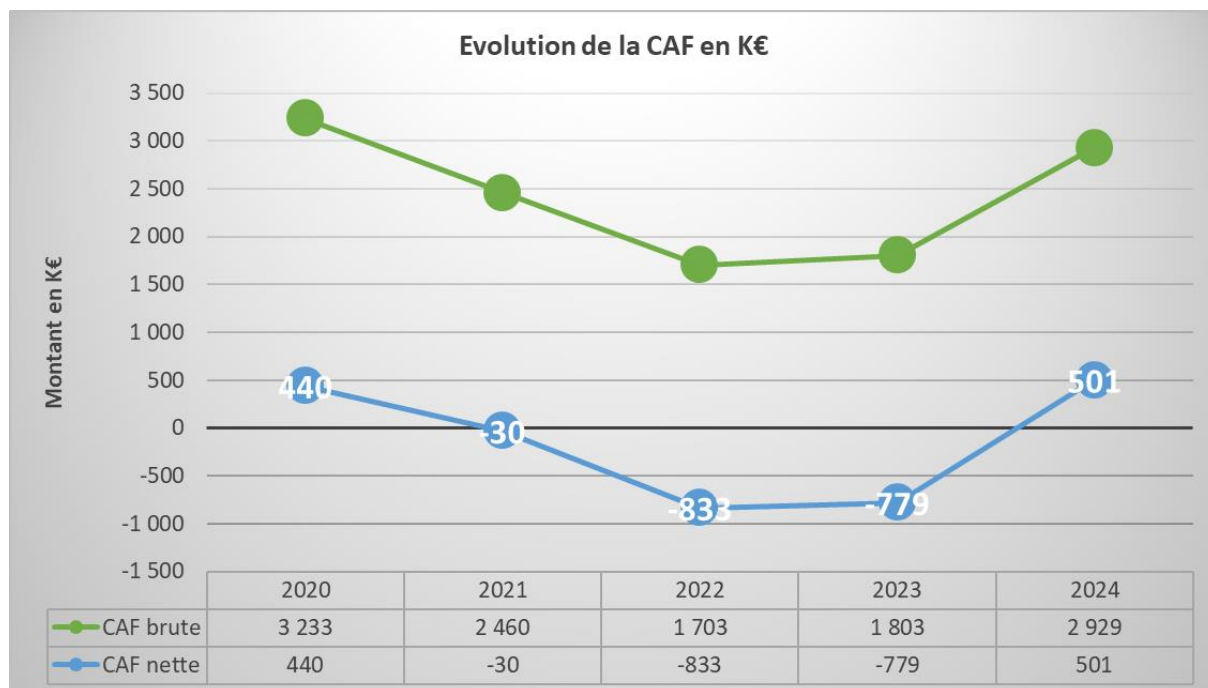
Les chiffres de 2024 ne seront communiqués qu'après clôture définitive des comptes avec la DGFIP. Les montants indiqués sont donc prévisionnels.

4.3 Une capacité d'autofinancement retrouvée

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement après quelques neutralisations comme les produits de cession et les provisions. Elle doit couvrir le remboursement en capital de la dette.

La CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette. La CAF nette est l'indicateur pour une collectivité de sa capacité à autofinancer ses investissements.

Après avoir fait face aux difficultés de la crise du COVID et des tensions économiques liées au conflit en Ukraine, la ville clôture son exercice 2024 en étant parvenu à redresser la CAF nette :



5^e partie : les orientations budgétaires des budgets annexes

Pour tous les budgets annexes, les résultats 2024 seront repris par anticipation aux budgets primitifs 2025 avant le vote des comptes administratifs en juin 2025.

Parmi les points marquants pour 2025 sur les budgets annexes, nous pouvons souligner la création du SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) pour les parkings ; si le budget annexe du SPIC existait déjà, il était nécessaire de formaliser les instances de gestion de ce SPIC. Ce sera délibéré en même temps que le vote du budget. Ce budget intègre désormais le parking Merlasse, le parking Arrouza, et le parking Peyramale, actuellement en travaux pour une réouverture en cours d'année.

5.1 Le budget annexe des parkings

Le budget annexe des Parkings enregistre les mouvements comptables liés aux parkings de la Merlasse, Peyramale et de l'Arrouza à compter de 2025 selon l'instruction M4 des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

En 2024, les recettes du parking de la Merlasse se sont élevées à 246 K€, celles de l'Arrouza à 152 K€. Avec la réouverture du parking Peyramale courant 2025, nous envisageons pour 2025 une recette globale de l'ordre de 460 K€.

Les tarifs 2025 ont été votés en fin d'année dernière, ceux pour le parking Peyramale seront soumis au Conseil municipal avant sa réouverture.

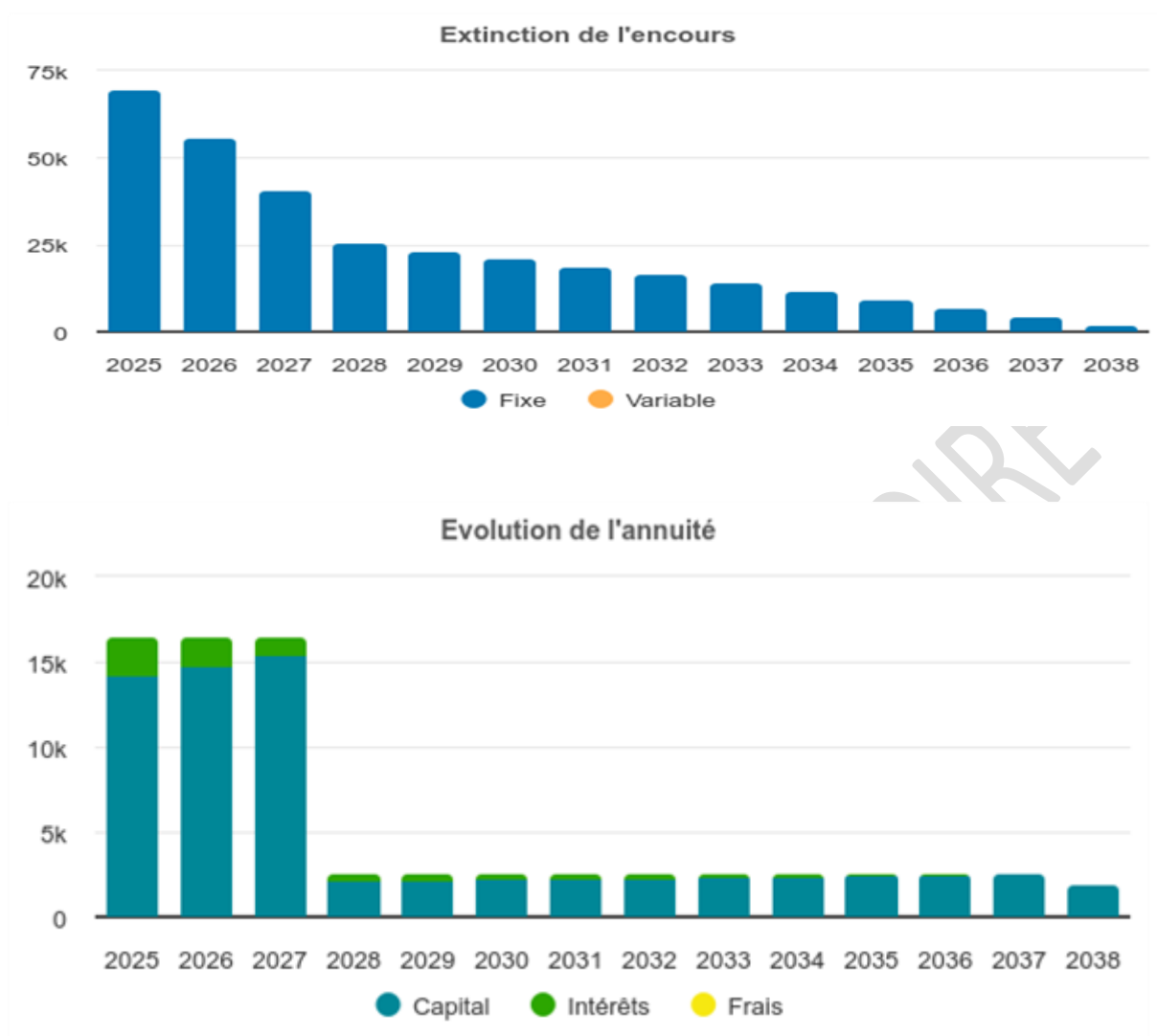
L'exercice 2025 sera riche en travaux pour le parking Peyramale où les travaux ont commencé fin 2024 avec une enveloppe de 958 910 € dont 448 912 € de restes à réaliser.

Aucune souscription d'emprunt n'est prévue, le financement se fera grâce au reliquat de l'excédent dégagé depuis la résolution amiable du contentieux avec Indigo.

Une subvention exceptionnelle d'investissement du budget principal vers le budget annexe est envisagée dans la mesure où le budget principal avait récupéré une partie des recettes liées au contentieux. Les travaux impactant le budget annexe, cette subvention permettra de ne pas faire peser sur les tarifs du parking Peyramale le montant de ces dépenses.

L'encours de la dette s'élève à 69 902 € pour une annuité 2025 de 16 478 € répartie pour 14 214 € en capital et 2 264 € d'intérêts.

Le taux moyen de l'encours est de 3,27 %.



5.2 Le budget annexe des opérations funéraires

Le budget des opérations funéraires enregistre les opérations liées aux caveaux (stocks, vente), alors que les frais liés au columbarium sont inscrits au budget principal. Ce budget est également soumis à l'instruction comptable des SPIC.

Aucune nouvelle tranche de travaux n'est prévue en 2025, les opérations de reprises de concessions sont imputées au budget principal de la ville.

5.3 Le budget de l'unité fermière multiviandes

Ce budget relève du référentiel budgétaire et comptable M57.

Le loyer annuel a été revu à la baisse fin 2023 pour revenir au montant prévu initialement de 35 153 € HT révisable annuellement. Il prend en compte le montant

des annuités de l'emprunt de 280 000 € contracté pour financer l'extension des bâtiments.

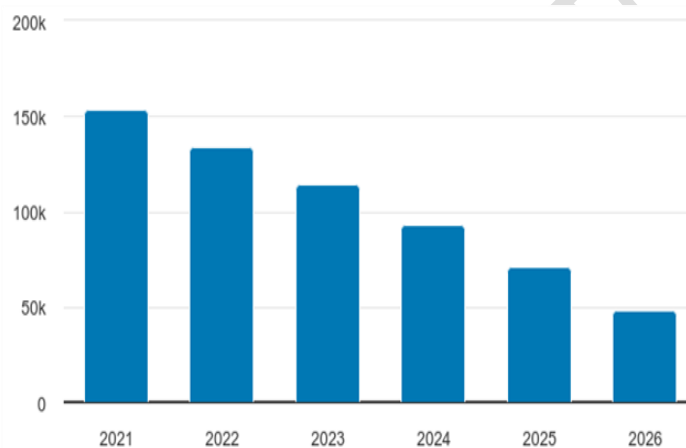
Les charges courantes et les amortissements sont couverts par les loyers versés par la Coopérative des Gaves.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 71 313 €, l'annuité de 25 893 € dont 22 755 € de remboursement en capital et 3 138 € d'intérêts avec un taux fixe de 4,40 %. L'emprunt sera soldé en 2027.

La durée résiduelle moyenne est de 2 ans et 3 mois.

L'année 2025 devrait voir se concrétiser le projet d'acquisition d'une partie du bâtiment par la Coopérative des Gaves.

Evolution de l'encours



5.4 Le budget du lotissement de la plaine d'Anclades

Ce budget relève désormais du référentiel budgétaire et comptable M57.

Depuis la création de ce budget en 2016, 11 lots ont été vendus : le lot n°29 en 2016, les lots n°28 et 35 en 2019, le lot n°31 en 2020, le lot n°21 en 2021, les lots n°9, 10, 11, 12, 18, ainsi que la parcelle BS 486.

Le Conseil municipal de février 2025 a acté 5 nouvelles cessions, d'autres suivront sur l'exercice.

Quelques travaux complémentaires seront peut-être nécessaires pour la cession des derniers lots notamment en termes d'accès aux riverains.

Le montant des cessions effectuées jusqu'à fin 2024 sera réintégré sur le budget principal en 2025 puis annuellement au fil de l'eau des ventes.

Ce budget, qui enregistre les stocks de terrains, sera donc bientôt clôturé.

ANNEXE - VOLET RESSOURCES HUMAINES

Structure des effectifs permanents au 31/12/2024 :

EFFECTIFS

Effectifs au 31 décembre 2024

Nombre d'agents	
Contractuels non permanents	44
Fonctionnaires	257
Total	301



Contractuels permanents en CDI

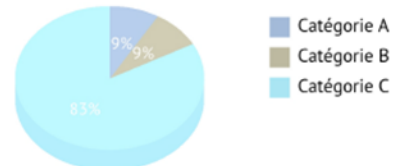
Nombre de contractuels permanents en CDI	
Contractuels permanents	4

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

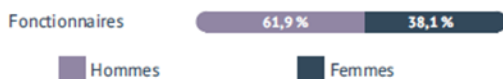
Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Total
Administrative	28,0 %	0,0 %	28,0 %
Emploi fonctionnel	0,8 %	0,0 %	0,8 %
Animation	1,2 %	0,0 %	1,2 %
Culturelle	3,1 %	0,0 %	3,1 %
Police	6,6 %	0,0 %	6,6 %
Technique	60,3 %	0,0 %	60,3 %

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

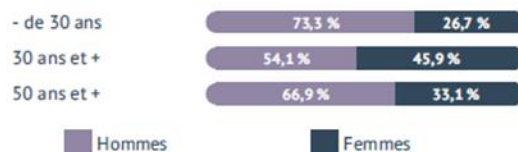
Cadre d'emploi	% d'agents
Adjoint technique	42,8 %
Adjoint administratif	17,5 %
Agent de maîtrise	12,8 %
Attaché	6,2 %
Agent de police	5,4 %
Rédacteur	4,3 %

PYRAMIDE DES ÂGES

Âge moyen des agents permanents

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	48,4
Ensemble	47,7

Pyramide des âges des agents permanents



ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RÉMUNÉRÉ

Agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR)

Équivalent temps plein rémunéré	
Fonctionnaires	253,73
Ensemble	253,73

Équivalent temps plein rémunéré par catégorie	
Catégorie A	21,50
Catégorie B	22,08
Catégorie C	210,15

A noter que sur l'effectif des agents permanents, à ce jour :

- 2 sont détachés sur les emplois fonctionnels
- 1 est en détachement sur un autre grade au sein de la collectivité dans le cadre de sa progression de carrière
- 6 sont en disponibilité pour convenances personnelles / création d'entreprises
- 3 sont en position de détachement hors collectivité.
- 2 sont mis à disposition à hauteur de 100% de leur temps de travail.

Concernant les agents contractuels non permanents, la Ville emploie :

- 1 agent dans le cadre du dispositif des emplois aidés Parcours Emplois Compétences
- 1 agent dans le cadre du dispositif Adulte-Relais
- 2 apprentis
- 6 agents en contrat de projet.

Elle dispose de 3 collaborateurs de Cabinet.